

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2018.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a) Décision 2018-07 : 16MAPA07 – Maîtrise d'œuvre pour la création d'un guichet unique et la mise en accessibilité de la mairie de Meulan-en-Yvelines – Restructuration de la mairie – Modification n°2 (avenant)
 - b) Décision 2018-08 : Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°1 (avenant)
 - c) Décision 2018-10 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°3 (avenant)
 - d) Décision 2018-11 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°4 (avenant)
 - e) Décision 2018-12 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°6 (avenant)
 - f) Décision 2018-13 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°7 (avenant).
- Délibérations :
 1. Démission d'un membre de la commission des finances – désignation d'un nouveau membre en lieu et place de Madame JOND-NECAND,
 2. Démission d'un membre de la commission accessibilité aux personnes handicapées – désignation d'un nouveau membre en lieu et place de Madame JOND-NECAND,
 3. Election des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
 4. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
 5. Nomination des représentants de la commune au Comité Syndical Intercommunal de la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine,
 6. Approbation du Plan Local de l'Habitat Intercommunal,
 7. Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022,
 8. Subventions régionales – police municipale,
 9. Subventions aux associations 2018,
 10. Mise à disposition des biens et équipements – compétences voirie, éclairage public, assainissement,
 11. Compte de gestion 2017 assainissement – avant dissolution,
 12. Compte administratif 2017 assainissement,
 13. Compte de gestion 2017 assainissement – après dissolution,
 14. Compte de gestion 2017 de la commune,
 15. Compte administratif 2017 de la commune,
 16. Affectation du résultat 2017 de la commune,
 17. Budget supplémentaire 2018 de la commune.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU			X	Simone BARBIER	
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESEQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT			X	Marie-Odile BILLET	
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI			X	Stéphanie PRIGENT	
Mme	Angéline HUMEZ			X	Véronique KERSTEN	
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
M.	Patrice DUC	X				
Mme	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
Mme	Myriam SENEAL			X		
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 24

votants : 28

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'assemblée du dépôt d'une question par le groupe « Meulan Bleu Marine ».

Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- a) Décision 2018-07 : 16MAPA07 – Maîtrise d'œuvre pour la création d'un guichet unique et la mise en accessibilité de la mairie de Meulan-en-Yvelines – Restructuration de la mairie – Modification n°2 (avenant)
- b) Décision 2018-08 : Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°1 (avenant)
- c) Décision 2018-10 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°3 (avenant)
- d) Décision 2018-11 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°4 (avenant)
- e) Décision 2018-12 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°6 (avenant)
- f) Décision 2018-13 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°1 lot n°7 (avenant).

DELIBERATIONS

N° 12 621 : DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MADAME JOND-NECAND

Le Bureau municipal ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 23 abstentions (Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Arnaud DUPUIS, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Martine PONCET, Jean-Pierre COUFFIN, Marie-Odile BILLET, Jean-Claude BROSSARD, Florence QUILLET, Simone BARBIER, Jean-Marc NEAU, Lysiane DA SILVA, Jordan FOSSE, Dominique MESLET, Bruno DESESQUELLE, Karima HAFID, Max ROBERT, Catherine DESCOUT, Brahim MEKERRI, Angeline HUMEZ, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DESIGNE** Daniel LATTANZIO en qualité de membre de la Commission des Finances,
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Daniel LATTANZIO au sein de la Commission des Finances.

N° 12 622 : DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MADAME JOND-NECAND

Le Bureau municipal ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 23 abstentions (Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Arnaud DUPUIS, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Martine PONCET, Jean-Pierre COUFFIN, Marie-Odile BILLET, Jean-Claude BROSSARD, Florence QUILLET, Simone BARBIER, Jean-Marc NEAU, Lysiane DA SILVA, Jordan FOSSE, Dominique MESLET, Bruno DESESQUELLE, Karima HAFID, Max ROBERT, Catherine DESCOUT, Brahim MEKERRI, Angeline HUMEZ, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DESIGNE** Stéphane GAUTHIER en qualité de membre de la Commission Accessibilité aux personnes handicapées,
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Stéphane GAUTHIER au sein de la Commission Accessibilité aux personnes handicapées.

N° 12 623 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Bureau municipal ayant été consulté,
Monsieur NORBERT-COUADE ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote, élit :

- Par 22 votes, la liste du groupe « Agir pour Meulan-en-Yvelines » composée de :
 - o Stéphanie PRIGENT,
 - o Jean-Pierre COUFFIN,
 - o Simone BARBIER,
 - o Lysiane DA SILVA,
 - o Jordan FOSSE,
 - o Dominique MESLET,
 - o Marie-Odile BILLET,
 - o Florence QUILLET,
 - o Angeline HUMEZ,
 - o Catherine DESCOUT,
 - o Max ROBERT,
 - o Brahim MEKERRI

- Par 5 votes, la liste du groupe « Meulan Demain », composée de :
 - o Jean-Claude KERHERVE,
 - o Yahia MAHDI,
 - o Patrice DUC,
 - o Stéphane GAUTHIER,
 - o Daniel LATTANZIO.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Meulan-en-Yvelines sera donc composé proportionnellement de :

- 7 membres de la liste du groupe « Agir pour Meulan-en-Yvelines », à savoir dans l'ordre : Stéphanie PRIGENT, Jean-Pierre COUFFIN, Simone BARBIER, Lysiane DA SILVA, Jordan FOSSE, Dominique MESLET, Marie-Odile BILLET,
- 1 membre de la liste du groupe « Meulan Demain » : Jean-Claude KERHERVE.

N° 12 624 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et à 3 suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail,
- **DECIDE** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail,
- **DECIDE** du recueil, par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité.

N° 12 625 : **NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU VAL-DE-SEINE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DESIGNE** Cécile ZAMMIT-POPESCU déléguée titulaire et Ergin MEMISOGLU délégué suppléant.

N° 12 626 : **APPROBATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 1 contre (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'arrêt de projet du PLHi 2018-2023 de la Communauté urbaine GPS&O.

N° 12 627 : **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES 2019-2022**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022 pour les prestations suivantes :
- dématérialisation des procédures de marchés publics,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE** le Maire de la commune de Meulan-en-Yvelines à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

N° 12 628 : **SUBVENTIONS REGIONALES – POLICE MUNICIPALE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **AUTORISE** la demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

N° 12 629 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN; Arnaud DUPUIS,
Christophe DEMESSINE, Jean-Pierre COUFFIN, Simone BARBIER, Dominique MESLET, Jean-
Claude KERHERVE, Yahia MAHDI ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 3 contre (Daniel
LATTANZIO, Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER) :

- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires et montants des subventions, tels que présentés ci-dessous.

Tableau de répartition des montants de subventions proposés

ANIMATION	
Association des Commerçants et Artisans de Meulan - ACAM	2 000,00 €
DEVOIR DE MÉMOIRE	
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie - FNACA	600,00 €
Union Nationale des Combattants - UNC	800,00 €
Souvenir Français	110,00 €
TRANSPORT	
Prévention Routière	150,00 €
Comité Des Usagers de la Rive Droite de la Seine - CDU-RDS	150,00 €
CARITATIF	
Association Meulanaise d'Alphabétisation AMA	400,00 €
Croix rouge	1 900,00 €
Amicale de Meulan-Hardricourt pour le don de sang bénévole	400,00 €
Secours populaire français de Meulan et ses environs	1 900,00 €
Association Ensemble	200,00 €
Secours catholique	1 500,00 €
Les Jardins d'Orzeau	300,00 €
CULTURE	
Les Echos de Meulan	200,00 €
La Meulanaise	2 500,00 €
Bobines et bambins	700,00 €
Centre des Loisirs et de la Culture - CLC	16 800,00 €
Le comité de jumelage	2 500,00 €
Tempo Harmonie	5 000,00 €
SPORTS	
Aviron de Meulan Les Mureaux Hardricourt AMMH	4 500,00 €
Athlétic Club de Meulan ACM	3 000,00 €
Union Tennis de Table Meulan Les Mureaux UTTMM	900,00 €
Académie de Karaté Do des Yvelines Meulan AK78	1 000,00 €
Les Traine savates de Meulan	150,00 €
Compagnie d'Arc de Meulan	800,00 €
Meulan Vexin Seine Athlétisme	1 500,00 €
Club Néo Meulanais Sport - CNMS	3 000,00 €
Association Vexin Seine Lutte - AVSL	1 500,00 €
Tennis club du Meulan	1 000,00 €
Will'sports	3 000,00 €
Plombée Meulanaise	1 000,00 €
AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	
CLELM	30 850,58 €
TOTAL	
	90 310,58 €

N° 12 630 : MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS – COMPETENCES VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC, ASSAINISSEMENT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **AUTORISE** la mise à disposition à la Communauté Urbaine GPS&O des biens et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences transférées,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de ceux-ci, ainsi que des amortissements pratiqués sur ces biens, des subventions et des emprunts ayant permis de financer ces immobilisations.

N° 12 631 : COMPTE DE GESTION 2017 ASSAINISSEMENT – AVANT DISSOLUTION

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement (M49) avant dissolution.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget assainissement dressé par le comptable public pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 12 632 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Cécile ZAMMIT-POPESCU, Maire, ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **ARRETE** un résultat excédentaire en section de fonctionnement de trois cent vingt-et-un mille deux cent trente euros et quatre-vingt-onze centimes (321 230, 91€),
- **ARRETE** à la somme de trois cent cinquante-sept mille cent quarante-huit euros et soixante-huit centimes (357 148, 68 €), le solde d'exécution de la section d'investissement,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

N° 12 633 : **COMPTE DE GESTION 2017 ASSAINISSEMENT – APRES DISSOLUTION**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement (M49) après dissolution.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget assainissement dressé par le comptable public pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 12 634 : **COMPTE DE GESTION 2017 VILLE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 contre (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé par le comptable public pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 12 635 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 VILLE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Cécile ZAMMIT-POPESCU, Maire, ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour, 5 contre (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **ARRETE** à la somme de 1 814 037,99 €, le résultat global de clôture,
- **ARRETE** un résultat excédentaire de fonctionnement de 1 946 678,38 €,
- **ARRETE** à la somme de -132 640,39 €, le déficit d'exécution de la section d'investissement,
- **ARRETE** à la somme de -317 951,87 €, le solde des restes à réaliser d'investissement,
- **ARRETE** à la somme 450 592,26 €, le besoin de financement,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et crédits annulés.

N° 12 636 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DE LA COMMUNE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 contre (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE), se prononce favorablement sur :

- **L'affectation des résultats de la manière suivante :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) :	450 592,26 €
- Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) :	1 496 086,12 €
- Résultat de clôture en investissement (compte D-001) :	-132 640,39 €

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

N° 12 637 : **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 contre (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2018, tel que présenté ci-dessous :

Toutes sections confondues, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 589 035,38 €.

L'excédent de fonctionnement repris au budget supplémentaire permet d'abonder, outre les restes à réaliser et la reprise du résultat, les crédits suivants :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Articles	Libellé Article	BS 2018
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 496 086,12 €
74	74121	Dotation de solidarité rurale	5 137,00 €
74	74127	Dotation nationale de péréquation	8 559,00 €
74	7411	Dotation forfaitaire	- 4 339,00 €
Total RF			1 505 443,12 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Articles	Libellé Article	BS 2018
023	023	Virement à la section d'investissement	600 000,00 €
042	6811	Amortissements - subvention versée	47 400,00 €
011	6188	Autres frais divers	301 667,00 €
65	65548	Autres contributions	266 667,00 €
65	65558	Autres charges de gestion courantes	23 044,12 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	266 665,00 €
Total DF			1 505 443,12

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Articles	Libellé Article	BS 2018
021	021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00 €
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	450 592,26 €
042	280421	Amortissements - Subvention versée	47 400,00 €
13	1323	Subvention non transférables département	152 600,00 €
16	1641	Emprunts en euros	-535 600,00 €
13	1341	DETR non transférable	18 600,00 €
27	2764	RAR : Créances sur particuliers	350 000,00 €
Total RI			1 083 592,26 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Articles	Libellé Article	BS 2018
D001	D001	Déficit d'investissement	132 640,39 €
20	2051	Concessions et droits similaires	10 000,00 €
21	2183	Matériel informatique	33 282,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagement de terrains	9 000,00 €
21	2135	Installations générales et aménagement des constructions	15 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	55 000,00 €
21	2184	Mobilier	35 986,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	66 277,00 €
21	21311	Hôtel de ville	20 000,00 €
21	21312	Batiments scolaires	18 000,00 €
21	21318	Autres bâtiments publics	20 455,00 €
21	21	RAR - chapitre 21 - Immobilisation corporelles	534 754,30 €
23	23	RAR - chapitre 23 - Constructions	133 197,57 €
Total DI			1 083 592,26 €

QUESTIONS DIVERSES :

Une question du groupe « Meulan Bleu Marine »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, le 24 mai 2018



Le Maire
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-PORESCU